

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2013-08 en date du 05/03/2013 approuvant le compte administratif du budget assainissement :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 05 Mars 2013, à 20H30, suivant convocation en date du 25 Février 2013, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Melle Aurore DUFOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	10	3	9	11	11	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, GILLES Dominique, DESROCHE Roger, HARGE Andrée, COUSTY Gilles, BERGER Thierry, DUFOUR Aurore, DUCHEZ Michel, ALAMARGOT Sylvie, FAUCHER Alain.

Représentés : PASQUET Christophe procuration à Roger DESROCHE, DUTHEIL Rachel procuration à LEBLOIS Jean-Claude, COLLENNE Michèle procuration à FAUCHER Alain.

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 du budget assainissement, dressé par M. LEBLOIS Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et à l'unanimité ;

1°) LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		4594,61		1062,02		5656,63
Opérations de l'exercice	37055,44	39352,05	26381,63	19295,00	63437,07	58647,05
TOTAUX	37055,44	43946,66	26381,63	20357,02	63437,07	64303,68
Résultats de clôture		6891,22	6024,61			866,61
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		6891,22	6024,61			866,61
RESULTATS DEFINITIFS		6891,22	6024,61			866,61

2°) CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

4°) ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



A La Geneytouse, le 06 Mars 2013

Le Maire,
Jean-Claude LEBLOIS



Délibération certifiée exécutoire, affichée le 08 Mars 2013 et transmise à la Préfecture.